

STEWARDS
LOG NR 10



POSTED
at 18 h 25 m

CHAMPIONNAT DE FRANCE FFSA DES CIRCUIT
Circuit Dijon Prenois

Du 13 au 15 Septembre 2024

De : Le Collège des Commissaires Sportifs

DECISION N° 01

Date : 13/09/2024
Heure : 18h21

A : N° 76 – SP COMPETITION –

Les Commissaires Sportifs, après avoir reçu un rapport du Directeur de Course, *convoqués et entendu le concurrent / conducteur, examinés les vidéos*, ont déterminés qu'une infraction aux règlements a été commise par le concurrent/conducteur nommé ci-dessus et après en avoir délibéré hors la présence de toute présence étrangère au Collège décident d'imposer la pénalité suivante :

Concurrent N° 76 SP COMPETITION

Conducteur Gilles CHAUVIN

Heure 17 :25

Séance Essais Libre 2

Faits Non respect des limites de piste

Infraction Non-respect de l'art 17.6 du Règlement sportif «Championnat de France Tourisme 2024».

Pénalité Reprimande

Raison Non respect des limites de piste ayant entraîné un retour sur la piste dangereux

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des Commissaires Sportifs, conformément aux Prescriptions Générales de la FFSA Titre VIII et à l'article 15 du Code Sportif International, dans les délais applicables.

Edith Vieira Da Silva
Présidente du Collège

Nathalie Benard
Membre du Collège

Christine Poyen
Membre du Collège

Reçu par le concurrent à Dijon-Prenois

Date : 13/09

Heure : 18h21

Signature du Concurrent

